

COM PROTOCOLE N°14 – 12 JUILLET 2010

Etat des lieux

LES DERNIERES NEGOCIATIONS, SUR LA BASE DE LA VERSION 4.0 DU PROTOCOLE, PERMETTENT DE CONSTATER QUE LE SNCTA A REUSSI A IMPOSER BON NOMBRE D'AVANCEES POUR LES CONTROLEURS. IL RESTE ENCORE DU TRAVAIL POUR ARRIVER A UN TEXTE SUR LEQUEL NOUS PUISSONS ENGAGER NOTRE SIGNATURE. ETAT DES LIEUX AU 12 JUILLET. LISONS, ET JUGEONS SUR PIECES.

On peut croire que le FABEC ne nous touchera pas...

L'enjeu principal de ce protocole ? Les garanties sociales que l'Etat français doit apporter à ses personnels dans le cadre du FABEC « intégré ». « Intégré », un mot désormais galvaudé, qui ne veut sûrement plus dire la même chose pour tout le monde. Le FABEC, (que tous les syndicats français, sans exception affirment accepter, voire promouvoir) va se mettre, sous une forme ou une autre, en place. La mise en concurrence des services de la navigation aérienne n'est plus un objectif clairement affiché. Cela reste quand même un but poursuivi même s'il se cache sous le mot nettement plus « politiquement correct », de performance. Le vocabulaire a changé, mais l'augmentation de la pression sociale et professionnelle que la Commission veut mettre sur les personnels, non !

**Prochaine réunion
protocolaire**

13 juillet

Au menu : ENAC, VRO

Qui peut donc croire que la création du FABEC va se faire sans que les choses changent ? Qui peut croire qu'il suffit juste d'affirmer que l'on veut protéger nos acquis pour qu'ils le soient réellement ? Qui peut croire qu'un statu quo « coopératif » va protéger durablement nos statuts ? Certainement pas le SNCTA qui veut essayer d'éviter à la navigation aérienne le même sort que tant d'autres services publics (SNCF, la Poste, l'électricité). C'est pour cela qu'il faut, qu'au delà des déclarations gouvernementales sur le FABEC, l'administration s'engage à ce que cette construction se fasse en apportant de la sécurité et des garanties aux contrôleurs.

Ce protocole est un accord pour dessiner notre avenir. Pour que la France construise une organisation internationale publique et un statut de fonctionnaire international pour ses personnels.

Nous exigeons que le Gouvernement français, au-delà des grandes orientations, détaille, dans des GT, l'ensemble des éléments qu'il garantit aux personnels. C'est précisément cet engagement du Gouvernement à construire un statut de fonctionnaire international, avec des garanties réelles, qui manque aujourd'hui au texte protocolaire. C'est tout l'enjeu des négociations qu'il reste à mener.

...ou garantir notre avenir dans ce nouveau cadre.

Le FABEC va, petit à petit, tout changer. Ce protocole peut nous aider à nous y préparer. Ou pas ! C'est un choix.

On peut choisir de laisser notre gouvernement être suiveur et adopter ainsi les modèles opérationnels et économiques d'autres prestataires. On peut aussi choisir d'attendre qu'il aille défendre, ou non, au gré de ses choix ou de ses priorités, nos statuts et nos valeurs dans un FABEC « *coopératif-tout-va-bien-dormez-braves-gens* ». C'est le choix de ceux qui sont partis.

Ce n'est pas celui du SNCTA. Nous ne voulons pas subir, et voir, petit à petit, nos statuts et conditions rabotés. Ne nous y trompons pas, nos dirigeants sauraient faire intelligemment et efficacement ce travail de sape. Nous voulons au contraire un statut public qui définisse nos droits et nos devoirs, ceux de fonctionnaires internationaux. Et nous voulons l'écrire. Pour que, comme avec le statut ICNA, l'ensemble des contrôleurs écrive leur futur. Avec réalisme, et détermination.

Ce statut, ces garanties, pour les contrôleurs et pour l'ensemble des personnels de la DGAC, c'est dans ce protocole que l'on peut imposer au gouvernement qu'il s'engage à les défendre et les porter. Encore faut-il le signer.

Point par point

EN PLUS DE SES AMBITIONS INTERNATIONALES, LE SNCTA REVENDIQUE DANS CES NEGOCIATIONS UNE VERITABLE POLITIQUE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE POUR TOUS LES CONTROLEURS AERIENS. VOICI, POUR LES POINTS REVENDIQUES PAR LE SNCTA, UN ETAT DES LIEUX (VERT : OBTENU, ORANGE : A PRECISER, ROUGE : A NEGOCIER)

Sécurité

- Définir, promouvoir et renforcer le modèle de « **just culture** » dans l'ensemble des instances de sécurité du FABEC ;
- Améliorer la gestion des événements de sécurité au sein du FABEC en renforçant et harmonisant les moyens de recueil et de traitement des événements de sécurité ;
- Travailler dans le cadre du FABEC à la mise en place de plans d'action communs sur les événements de sécurité ;
- Renforcer la formation aux facteurs humains.

Soutien et gestion des contrôleurs après incident

- Donner accès à tous les contrôleurs à une cellule d'urgence médico-psychologique et promouvoir des expérimentations de « pairs » ;
- Ancrer, aux standards les plus élevés, la gestion du stress post-traumatique dans la culture managériale du FABEC.

Juridique et Responsabilité

- Renforcer l'accès aux connaissances juridiques pour les personnels détenteurs d'une mention d'unité (formation initiale, fiches d'information, conférence) ;
- Mettre en place un numéro vert accessible en permanence pour avoir un conseil juridique de première urgence ;
- Mettre en place un « référentiel professionnel moyen » pour préciser si des faits reprochés s'écartent de façon significative et anormale d'une pratique opérationnelle courante ;
- Engager les démarches visant à avoir des experts ICNA auprès des tribunaux ;
- Créer dans le cadre du FABEC, un GT sur la responsabilité juridique (civile et pénale) des personnels.

Organisation

- Adopter un volet social ambitieux et apporter des garanties pérennes pour accompagner la réforme opérationnelle des Basses

couches.

- Créer à l'ENAC la Direction de la formation des corps techniques qui sera le pôle de formation du FABEC ;
- Intégrer la CER à la DSNA ;
- Mettre en place une étude globale sur l'amélioration de la coordination civile/militaire ;
- Renforcer la prise en compte de l'expertise des contrôleurs aériens pour la DSAC et la DTI.

Formation

- Renforcer la formation pour la prise de fonction aux postes d'encadrement ;
- Améliorer et harmoniser l'offre de stages en immersion pour tous les organismes ;
- Faire reconnaître la formation continue en langue anglaise des personnels détenteurs d'une mention d'unité dans le cadre des aptitudes requises pour les pilotes ;
- Sécuriser la formation ICNA à l'ENAC en cas d'inaptitude médicale ou d'arrêt de formation ;
- Protéger les contrôleurs lors des renouvellements des mentions d'unités ;
- Mettre en place, en coordination avec l'ENAC, une politique « simulateur » ambitieuse pour les approches et les tours ;
- Heures de vol : Prise en charge des requalifications, amélioration des subventions au pilotage, sensibilisations IFR.

Technique

- Mettre en place des équipes intégrées pour le développement de 4-flight et la modernisation des outils en Approche/Tour ;
- Renforcer l'expertise contrôle dans le cadre de l'investissement de la DSNA dans SESAR ;
- Généraliser le déploiement d'IRMA dans les groupes F et G.

QUI RESTE AUTOUR DE LA TABLE ?

L'intersyndicale a quitté la table des négociations. Restent aujourd'hui UNSA ICNA, qui « bien que partageant les idées de la CGT assiste aux réunions » (*sic*), CFDT CFTC, SNCTA, et UTCAC.

Statutaire ICNA

- Mettre en place un accès au corps des IPEF (ex IPC) pour les ICNA ;
- Donner la possibilité aux ICNA sur des fonctions d'encadrement de maintenir leur mention d'unité ;
- Mettre en place, dans le cadre d'extension d'espaces, une mention d'unité intermédiaire sur les approches concernées ;
- Faire reconnaître formation des ICNA en équivalent international MASTER ;
- Faciliter l'accès au grade d'ingénieur en chef en prenant en compte les détachements courts ;
- Mettre en place des CDQ sur les centres de moins de 24000Meq ;
- Adapter le nombre de CDT sur les terrains à faible BO.

Action sociale : sujet non encore traité

- Généraliser le principe du contrat MNAM-ATC dans le cadre d'un prestataire unique pour le FABEC ;
- Pérenniser et étendre la garantie perte de licence dans le cadre d'un prestataire unique au sein du FABEC ;
- Mettre en place une politique ambitieuse d'aide à la garde d'enfants y compris pour les opérationnels ;
- Augmenter les subventions pour les frais de repas ;
- Etudier un double référencement à la DGAC pour l'aide à la mutuelle et prévoyance ;
- Garantir l'autonomie du CCAS et renforcer ses moyens de gouvernance ;
- Améliorer les GP Air France pour tous les ICNA, et les TSEEAC ayant une mention d'unité.

Rémunération

- Travailler à un nouveau système de rémunération (indiciaire et indemnitaire) suivant les critères suivants: simplification, harmonisation nationale et convergence régionale à l'échelle du FABEC, prise en compte des problématiques d'effectif, etc.

Retraite

- Réunir au plus tôt des « états généraux » sur la retraite des ICNA en prenant en compte notamment les éléments suivants: harmonisation au sein du FABEC, taux de remplacement atteignant 75%, création d'une caisse spécifique de retraite pour

les personnels du FABEC, possibilité de perception d'une partie de la retraite sous forme d'un capital.

TSEEAC contrôleur

- Renforcer la passerelle Sélection Professionnelle des TSEEAC vers le corps des ICNA ;
- Garantir le maintien du salaire des TSEEAC en formation ICNA ;
- Améliorer les modalités liées aux examinateurs dans les groupes Fet G ;

CORPS UNIQUE D'ENCADREMENT...

SILENCE DANS LA SALLE !

Un combat que le SNCTA est bien seul à mener. Le I de ICNA ? L'accès aux fonctions d'encadrement ? Quand il s'agit de publier des papiers qui font joli en salle, nombreux sont les va t en guerre. Quand il faut se battre, en séance, pourtant... personne. Ils étaient là. Mais pas un mot. Pas le moindre soutien. Un silence... assourdissant. Dommage. On aurait pu espérer que sur certains sujets, les idées priment sur les guerres et les rivalités intestines. Il n'en n'est rien. Et c'est le SNCTA qui s'est battu, seul.

Rapprocher les DOM-TOM de la métropole

- Rattacher le SNA Tahiti à la DSNA ; *Le rattachement serait fonctionnel mais le SNA resterait structurellement rattaché au SEAC.*
- Garantir, dans le cadre du FABEC, la continuité de la prestation de service ;
- Renforcer les moyens médico-sociaux dans les territoires ultramarins ;
- Faciliter l'installation des sorties ENAC volontaires à Cayenne et St-Pierre-et-Miquelon ;
- Fournir aux originaires, sur la base du volontariat, des postes en sortie ENAC à Cayenne, St-Pierre-et-Miquelon, Nouméa et à Tahiti.

LE SNCTA VOUS INFORME EN CONTINU SUR www.sncta.fr

Par souci de transparence et pour que chacun puisse suivre la négociation de ce protocole, le SNCTA continuera de diffuser le plus largement possible, et au plus vite, les minutes prises lors de ces réunions. Vous retrouverez les versions du protocole et les notes de chacune des réunions sur www.sncta.fr espace *actualité professionnelle* partie *protocole 2010*